



Réf : AP/FS

Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Séance du 9 Décembre 2021

Le Conseil de la Vie Sociale du Centre Hospitalier de Châtel sur Moselle s'est réuni le Jeudi 9 Décembre 2021, en salle de réunion du PASA.

Présent (e)s :

- Monsieur Bernard GUILLO, Président
- Monsieur Roland UEBERSAX, Vice-Président
- Madame Solange SIBILLE, représentant des résidents
- Monsieur Louis GEROME, représentant des résidents
- Monsieur Dominique PILLER, représentant du conseil de surveillance
- Madame Nelly GALIA, représentant les familles
- Madame Rachel GOMBERT, représentant le personnel

Assistait à titre consultatif :

- Monsieur Alain PETIT, Directeur,

Personnes invitées :

- Madame Patricia LASSEL, Médecin coordonnateur EHPAD
- Madame Audrey PETITDEMANGE, cadre de santé EHPAD
- Madame Mathilde TORRES, psychologue
- Madame Delphine CUNY, animatrice

Secrétaire de séance :

- Madame Fabienne SAVOY, service des admissions

Monsieur GUILLO prend la parole, et commence tout d'abord à remercier l'ensemble des professionnels et des bénévoles de l'établissement pour le bon déroulement du marché de Noël qui a eu lieu mercredi 8 Décembre 2021. Monsieur GUILLO ouvre la séance à 15 h10.

I – Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le conseil de la vie sociale de l'EHPAD approuve le compte rendu de la séance précédente sans aucune remarque.

Le compte rendu de la séance du 18 Juin 2021 est approuvé.

II – Règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale :

Après relecture par les professionnels de l'établissement et sans aucune remarque des membres, le règlement du Conseil de la Vie Sociale est signé par le Directeur, le Président du Conseil de la Vie Sociale et le Vice-président du Conseil de la vie sociale.

Le conseil de la vie sociale prend acte de cette information

III – Permanence CVS :

Depuis le dernier CVS, quatre permanences ont eu lieu (5 ou 6 résidents se sont déplacés et une seule famille s'est déplacée avec un résident), personne ne s'est présenté à la 4^{ème} permanence.

Les soucis exposés lors de ces permanences ont été réglés directement avec la cadre de santé. A chaque doléance, Monsieur GUILLO rappelle l'existence des fiches de communication afin que les problèmes soient remontés au cadre de santé directement.

Nouvelles permanences le 10 Janvier 2022, revoir le rythme de celles-ci.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

IV – Analyse des fiches de communication:

Recensement des fiches de communication fait par la qualitiennne de l'établissement. Un tableau récapitulatif est remis à chaque membre du CVS.

Madame PETITDEMANGE prend la parole et commente chaque fiche qui demandait à être évoquée en CVS :

- Monsieur PILLER souhaite des explications complémentaires sur la fiche de communication qui relatait un fil de fer dans la soupe. Monsieur PILER dit qu'il existe des éponges spéciales pour la restauration collective. Monsieur PETIT explique qu'il a été convenu, en commission de menus de mettre du papier sulfurisé au fond des plats pour éviter que la nourriture colle au plat.
- En ce qui concerne la fiche relative à une hospitalisation à la famille n'a pas été prévenue, le Docteur LASSEL reconnaît son erreur due à un surcroît de travail.
- Pour la fiche sur le problème avec une tête de lit : remplacement de lit par un lit de location en attendant le remplacement par un lit neuf. Grosse campagne de remplacement de lits en EHPAD, et achat en masse de matelas de classe 3 (anti escarres). Monsieur PETIT prend la parole et explique que le rebasage de la dotation soins est prévu pour le personnel et en dépenses de fonctionnement pour le remplacement du matériel médical.
- Pour la fiche évoquant la déshydratation d'un résident : une réponse a été faite à la famille et la famille a été reçue par le médecin et la cadre. Rappel fait au personnel en réunion de service.
- Pour la fiche faite pour vols d'argent dans les chambres des résidents : manœuvre de mise au coffre avec la cadre de santé. Monsieur PETIT a informé la gendarmerie et rappel fait en réunion de service aux agents.
- Disparition de chaises : en réalité les chaises couleur prune n'appartenaient pas à l'EHPAD et ont été remises au foyer.
- Poignée cassée porte fenêtre salle à manger de l'EHPAD : en attente de livraison de pièce.
- Monsieur GUILLO fait remarquer que beaucoup de lien ne se téléchargent pas sur le site internet. Monsieur PETIT va voir avec l'informaticien de l'établissement.

Monsieur GUILLO trouve que les fiches de communication sont une bonne chose pour les résidents et leurs familles. Madame PETITDEMANGE rajoute qu'elle informe de l'existence de ces fiches de communication dès l'arrivée de nouveaux résidents.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

V – PASA :

Monsieur GUILLO demande ce qu'il en est du PASA.

Madame PETITDEMANGE explique que notre ASG est absente depuis plusieurs mois et que le PASA est repris depuis quelques semaines en interne par Julie BEUJARD (l'ergothérapeute) ou Mathilde TORRES (psychologue). Sur Janvier 2022 : possibilité de 3 jours par semaine.

Monsieur PETIT fait part aux membres que l'établissement rencontre de grosses difficultés pour recruter du personnel.

Madame TORRES explique que les résidents sont inclus au PASA selon le résultat des bilans cognitifs. Toutes les familles des résidents concernés ont été informées par courrier. Chaque sortie du PASA fera également l'objet d'un courrier.

Madame CUNY explique qu'elle est complémentaire au PASA avec ses activités d'animation.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VI – Avancement contrat de séjour et règlement de fonctionnement :

A la question de Monsieur GUILLO sur l'avancement des documents contractuels, Monsieur PETIT explique que le travail est toujours en cours mais en cette période de crise sanitaire, il est tout à fait impossible de travailler sur ces documents pour le moment. Monsieur PETIT explique que l'établissement ne dispose pas de service juridique et que ces documents sont revus par les professionnels de l'établissement.

A l'interrogation de Monsieur PILLER, Monsieur PETIT explique que le contrat de séjour fixe les engagements réciproques entre le résident et l'établissement, et que le règlement fonctionnement fixe les règles de fonctionnement de l'établissement. Monsieur PILER pense qu'il serait possible de faire une mutualisation des établissements, au sein du GHT, pour travailler les documents contractuels.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VII – Réunions de quartier :

Trois réunions de quartier ont lieu avant chaque CVS. Toutes les plaintes exposées en réunion ont été remontées à la cadre de santé. La question des repas servis tièdes voir froids reviennent régulièrement.

Monsieur PETIT informe que tous les chariots repas ont tous été remplacés par des chariots repas de haut de gamme.

Monsieur PILER souhaite qu'une prise de température soit faite en sortie de cuisine, et suivi de température jusqu'au service. Cela permettrait de savoir à quel moment le plat refroidi.

Ce problème de repas et café tiède n'a pas été évoqué à la commission menus du 18 Novembre 2021. Par contre la demande de sardines a été évoquée en commission menus et les sardines vont être mises en entrées prochainement ainsi que la demande de crème, qui est mise à disposition des résidents.

Madame PETITDEMANGE a remis une affiche pour le suivi des régimes ainsi que pour la durée des repas pour respecter le rythme de chacun et quantité servies à chaque résident.

Monsieur PETIT explique que ce problème est dû au trop grand nombre de résidents. Une réflexion est en cours pour une sectorisation.

Les résidents remercient pour les croissants et brioche du dimanche matin, et l'amabilité des personnels. Réponse aux sonnettes un peu longue.

Pour la recharge d'O2 qui n'est apparemment pas faite régulièrement pour les petits obus : un rappel va être fait.

Madame PETITDEMANGE explique que les douches sont données plus fréquemment par des personnels faisant fonction et dédié exclusivement aux douches.

Les résidents sont satisfaits pour le lavage du linge, mais se plaignent d'un mauvais rangement du linge dans les armoires. Madame PETITDEMANGE dit que certaines familles se plaignent de perte de linge principalement pour du linge non marqué. Des familles ramènent même du linge mouillé. Il est donc impossible aux agents de ranger le linge dans les armoires.

Monsieur GEROME dit que le pain est servi en trop grande quantité à table. Monsieur PETIT explique que nous sommes soumis à des normes sur les quantités qui doivent être servies.

Projet 2022 de création d'un poulailler.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VIII – Commissions menus :

La commission menus est réactivée et a eu lieu le 18 Novembre 2022. Monsieur GEROME de ne pas y avoir été convié. L'explication est que le nombre de participants était limité. Il est prévu que les résidents tournent pour les prochaines réunions.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

IX – Projet hôpital de proximité:

Monsieur PETIT explique avoir répondu à un appel national du Ministère en Juillet 2021.

Le dossier a été monté dans des conditions difficiles en Septembre 2021, avec le soutien des politiques du Département.

L'EHPAD est peu impacté par le projet qui a pour but de créer un circuit local de soins à gérer sans gros plateau technique. Madame le Docteur LASSEL explique que les résidents de l'EHPAD pourraient bénéficier de ce circuit plutôt que d'être hospitalisés sur Epinal. Les consultations de télémédecine seront également très bénéfiques pour les résidents.

Le projet a été déposé le 30 septembre 2021. Parallèlement, une demande de conversion de 23 lits de SSR en lits de 23 lits de médecine. Le dossier a été déposé le 15 Novembre 2021 et accepté par l'ARS comme étant complet. La montée en charge serait progressive sur trois années jusqu'en 2025. Ce qui induit une montée en charge également au niveau du recrutement du personnel et des médecins.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

X – Visites et non-respect des gestes barrières:

Madame le Docteur LASSEL prend la parole et explique que les professionnels ne savent plus quoi faire pour faire face au non-respect des gestes barrières, principalement le port de masque. La seule possibilité de répression du non-respect des gestes barrières est de faire appel à la gendarmerie bien que le Directeur est un pouvoir de police.

Le mobilier a été retiré pour non-respect des gestes barrières et pour dégradation du matériel.

Le cas d'une famille ne respectant pas les gestes barrières (notamment au sein de l'UVP) est évoqué par Madame GALIA. Le Docteur LASSEL explique avoir reçu la famille avec la cadre de santé. Le Docteur LASSEL explique que la personne est là temporairement et que Monsieur PETIT a pris la décision de poursuivre exceptionnellement le séjour et une réunion est prévue la première quinzaine de Janvier 2022 pour évoquer la situation de la personne.

Monsieur PETIT rappelle que quand une personne est sous tutelle, toute démarche doit être faite uniquement envers le tuteur et non envers les membres de la famille.

Monsieur PETIT explique avoir différé la date de fin de séjour temporaire et malgré ça les dérives continuent.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

XI – Aménagement extérieur et extérieur :

Tout le mobilier intérieur a été enlevé suite au non-respect des règles sanitaires et également pour dégradation.

Extérieur : la tonnelle s'est envolée ainsi que plusieurs parasols. Monsieur GUILLO trouve regrettable que des bancs aient été cadenassés par les agents du service entretien. Monsieur PETIT explique que ceci résulte de l'incivilité des visiteurs. Monsieur PILER affirme que pour la sécurité, il est préférable que les bancs soient fixes.

Les deux bancs devant les fenêtres du RDC ont été placés après concertation des résidents concernés qui ont donné leur accord.

Monsieur PETIT fait part de son projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment et d'aménagement d'espaces extérieurs.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

XII – Activités animation :

Madame CUNY prend la parole et explique la continuité des animations, et fait part que deux prestations ont été offertes par deux fournisseurs. Un spectacle de magie est prévu pour les résidents EHPAD et FAS FAM le 30 décembre 2021.

En prévision : un poulailler, une semaine à thème, création d'un parc éphémère avec un thème choisi et venue des enfants de l'école primaire de Châtel. Le tout sera soumis à validation de Monsieur PETIT.

Madame CUNY tient à remercier les bénévoles qui prennent le relais des animations pendant ses congés.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

XIII – Questions et informations diverses :

Monsieur GUILLO souhaite que nous prévoyons en début d'année les trois dates des prochains CVS. Un framadate va être envoyé par le secrétariat.

Monsieur GUILLO propose un tour de table final sur le ressenti de chaque participant : Monsieur UBERSAX trouve regrettable le non-respect des gestes barrières et dit que la mentalité des français est comme ça.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 17H10.

Le Président,


Bernard GUILLO